

L'an deux mille vingt-deux, le douze juillet à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ROUAULT, Maire.

Présents : MM./MMES., Stéphane ROUAULT, Thérèse MAINGUY, Didier GUILLOUËT, Philippe SALÉ, Dominique CALMELS, Gwénaél BROGARD (arrivé à 19h33), Brigitte KERAUTRET, Loïc THORON, Katell VINCENT, Paul de VAUCORBEIL, Jean-Michel HUET (arrivé à 19h37), Anaïs CHEVALIER, Nathalie DACQUAIT,

Absent(s) : Sandy GODARD donne procuration à Anaïs CHEVALIER
Pascaline GUYOT donne procuration à Didier GUILLOUËT

Secrétaire de séance : M. Didier GUILLOUËT

*_**_**

✓ **Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L 5211-1 et L2121-15 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Le Conseil Municipal désigne M. Didier GUILLOUËT en tant que secrétaire de séance.

1°) Gestion des biens communaux

a) 7 rue Daniau – travaux de rénovation

Une première réunion de chantier a eu lieu le 5 juillet dernier : le menuisier, le paysagiste et le coordonnateur de sécurité et protection de la santé étaient présents. Le début des travaux est programmé à fin août.

2°) Affaires scolaires

a) Cantine municipale et transport scolaire communale

Les documents concernant l'inscription à la cantine et au transport scolaire pour l'année scolaire 2022/2023 ont été distribués aux enfants.

Le transport scolaire est géré par le service de transport « Breizh Go » de la région Bretagne.

b) Syndicat scolaire du Pays de Josselin – projet de construction de nouveaux locaux

Les locaux du groupe scolaire Suzanne BOURQUIN n'étant plus adaptés à l'accueil du public, des travaux de reconstruction et/ou de rénovation doivent être réalisés. Le projet est chiffré à 4,2 millions d'euros.

A ce jour, les communes ne sont pas d'accord sur le montant de leur participation. Le sujet va être réétudié au niveau du syndicat scolaire du Pays de Josselin.

3°) Ploërmel Communauté – convention RIV

a) Convention de Prévention et de Sécurité relative au réseau intercommunal de transport des personnes (RIV)

Ploërmel communauté a fait parvenir une convention concernant la sécurité relative au réseau RIV et notamment les pouvoirs de police du maire afin d'assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité sur le réseau de transport des personnes desservant leurs communes. Aussi, pour les communes signataires disposant d'un service de police municipale, cette dernière intervient à l'intérieur des véhicules et sur les arrêts de bus.

Cette convention vise à encadrer la coordination entre Ploërmel Communauté et les communes du territoire et ce dans leurs champs de compétence respectifs et avec pour objectifs :

- la sécurisation de la clientèle et des personnels des services publics assurés par le réseau RIV TàD et RIV bus ;
- la lutte contre les incivilités et les infractions dans les transports ;
- la cohabitation entre ceux-ci et les piétons, cyclistes, automobilistes, riverains,
- la lutte contre l'alcoolisation excessive dans les espaces publics et de transport,
- la facilitation des échanges d'informations et la connaissance mutuelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 13

- VOTANTS : 15

- Abstentions : 0

- Suffrages exprimés : 15

- Majorité absolue : 8

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- **D'approuver la convention de Prévention et de Sécurité relative au réseau intercommunal de transport des personnes RIV**
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention**

L'arrêt de bus concernant le RIV Bus prendra place « rue Daniau », quasiment en face le café : une signalisation sera mise en place.

4°) Communication

a) Publication des actes de la collectivité

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réforme de la publicité des actes au 1^{er} juillet 2022.

La publicité des actes des collectivités constitue une étape de l'adoption des actes. La publicité des actes devient une formalité essentielle pour deux raisons :

- D'une part, la publicité de ces actes conditionne leur entrée en vigueur et leur caractère exécutoire ;
- D'autre part, la réalisation de la publicité fait courir le délai de recours contentieux.

La réforme fait de la dématérialisation le mode de publicité de droit commun des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels.

Le décret prévoit un droit d'option pour les communes de moins de 3 500 habitants. Cette disposition permet aux communes d'opter pour un affichage, une publication papier ou une publication électronique.

A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet 2022, le régime dématérialisé s'applique automatiquement.

Étant donné qu'aucune délibération n'a été prise avant cette date, la commune va devoir appliquer l'affichage dématérialisé.

5°) Voirie

Les travaux de voirie réalisés à Brancillet sont sur le point de se terminer. Gwénaél BROGARD, conseiller délégué à la voirie, présente les travaux.

6°) Questions diverses

a) Plan local d'urbanisme

Une réunion publique s'est tenue à la salle des Coteaux – Pierre BOUIX en juin dernier.

Lors de la dernière réunion en Mairie avec le cabinet Atelier D'Ys, il a été évoqué de passer les villages de Equi, et Brangohan en zone constructible. Une visite sur le terrain a été faite.

Concernant la parcelle située au-dessus du cimetière, seule une partie peut devenir constructible.

b) Passerelle de la Chatouillette

La passerelle de la Chatouillette a été remplacée, elle sera ouverte aux promeneurs fin juillet.

c) Stationnement des camping-cars à la halte nautique

Un nombre important de camping-caristes stationnent à la halte nautique. Un affichage va être mis en place pour que ces derniers respectent les lieux.

d) Médiathèque – retour sur l'inauguration

L'inauguration de la médiathèque a eu lieu le 1^{er} juillet dernier. Ce fut un moment convivial auquel ont participé environs 70 personnes dont le député M. Paul MOLAC ainsi que les conseillers départementaux, Mme Hania RENAUDIE et M. Nicolas JAGOUDET.

A ce jour, la médiathèque recense 335 abonnés.

e) Ploërmel Communauté – retour sur la première convention

Le 8 juillet dernier, Ploërmel communauté organisait la première convention au centre culturel de l'Ecusson à Josselin. Il s'agissait de convier les élus du territoire à participer à une journée concernant l'organisation des services de Ploërmel communauté ainsi qu'à différents forums.

f) Table de tennis de table

L'assemblée a choisi la table de tennis de table et a proposé de la placer au stade de la Croix du Fresne.

g) Cantine municipale

Les services de la Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP) ont réalisé deux contrôles dans les locaux de la cantine. Plusieurs remarques ont été formulées et elles ont été prises en comptes : un nouveau four a été commandé, une armoire à balai a été achetée, un appareil anti-insecte a été installé, des moyens permettant d'éloigner les rongeurs ont été mis en place (à savoir qu'aucun rongeur ou trace de passage n'ont été observé à la cantine) et les protocoles de livraison et de ménage ont été modifiés.

h) A dimanche sur le canal

L'évènement « A dimanche sur le canal » aura lieu le Dimanche 7 août prochain. Le café de la forge tiendra la buvette, deux foodtrucks seront présents. Des WC mobile seront installés. L'apéritif sera offert par la municipalité.

i) La colonne des Trente – entretien

Un courrier a été envoyé au Conseil Départemental du Morbihan afin de signaler l'état dans lequel se trouve le terrain de la colonne des Trentes. A ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

*_**



Le Maire
Stéphane ROUAULT